

PH Création- Reprise

PRÊT

Prêt à taux zéro sans
sûretés personnelles
ni réelles

De 1 K€ à 80 K€

De 1 à 7 ans

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

**Toute personne physique,
dans le cadre d'une création, d'un
développement ou reprise d'entreprise**

Le PH Création-Reprise permet au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels



BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques créant, développant ou reprenant une entreprise répondant aux critères suivants :

- Porteur de projets bénéficiant d'un PH de son opérateur d'accompagnement
- Tout actionnaire de l'entreprise (et non uniquement le représentant légal)
- Porteur de projet résident fiscal de France
- Porteur de projet non inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
- Tout type d'entreprise (sociétés de capitaux mais également microentreprise et entreprise individuelle) – exclusion des associations, fondations et SCI
- Entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de la pêche et aquaculture, la promotion et location immobilière ou l'intermédiation financière
- Entreprise n'étant pas en difficulté telle que définie par les lignes directrices et les règlements de la Commission Européenne, en particulier les entreprises concernées par un jugement d'ouverture de procédure collective ou des entrepreneurs individuels concernés par un rétablissement professionnel



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les besoins pour l'activité professionnelle du porteur de projet dans le cadre de sa création, développement ou reprise d'entreprise



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt à taux zéro
- Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Durée flexible avec un différé d'amortissement entre 0 et 18 mois



QUI CONTACTER ?

- Le PH Création-Reprise est accordé en cofinancement avec un prêt d'honneur d'un opérateur d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises : rendez-vous sur bpifrance-creation.fr pour trouver l'opérateur proche de chez vous.



MODALITÉS

- Aucune sûreté réelle ni personnelle
- Montant entre 1 000 € et 80 000 €
- Distribution par les opérateurs d'accompagnement
- Prêt entre 1 et 7 ans avec un différé d'amortissement entre 0 et 18 mois
- Assurance décès et PTIA obligatoire
- En cofinancement avec un ou des prêts d'honneur d'un opérateur d'accompagnement, obtenu depuis moins de 3 mois, à hauteur de 1/3 maximum du total des financements apportés par des prêts d'honneur
- Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du règlement de *minimis*



COÛTS

- Prêt à taux zéro
- Pas de frais de dossier
- Assurance décès et PTIA



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les prêts d'honneur des opérateurs d'accompagnement, selon les règles et taux en vigueur

RENDEZ-VOUS SUR BPIFRANCE-CREATION.FR

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier